

ASSEMBLEE GENERALE
TENUE A BRUXELLES LE 31 MAI 2022

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le trente-et-un mai, à neuf heures, les actionnaires de la Société Nationale des Chemins de fer Belges, en abrégé SNCB, société anonyme de droit public, se sont réunis en Assemblée Générale annuelle, conformément à l'article 27 des Statuts, dans la salle Dionysus, rue de France, 91, à 1060 Bruxelles.

M. Thibaut GEORGIN, Président du Conseil d'Administration, préside la réunion.

L'Assemblée désigne Mme BOULANGER comme secrétaire et M. Piet VANHOUTTE comme scrutateur.

Ont pris place au bureau :

M. GEORGIN, président,
Mme DUTORDOIR, administratrice déléguée.

Assistent à l'Assemblée :

MM. DE SCHUTTER, MOENS et MAES, représentants du Collège des Commissaires;

M. LORAND, CFO.

M. le Président constate que sont déposés sur le Bureau :

- 1) un extrait du Moniteur Belge en date du 11 mai 2022;
- 2) un extrait du TIJD et de L'ECHO en date du 11 mai 2022;
- 3) la lettre de convocation datée du 10 mai 2022;
- 4) les procurations données par l'Etat et les actionnaires afin de les représenter à l'Assemblée de ce jour et les formulaires de vote par correspondance;
- 5) la liste des présences mentionnant le représentant de l'Etat, les actionnaires qui assistent à l'Assemblée ou ont donné procuration et les actionnaires qui ont voté par correspondance;

- 6) le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes de la SNCB de l'exercice 2021 ;
- 7) le rapport du Collège des Commissaires sur les comptes annuels de la SNCB au 31 décembre 2021 ;
- 8) le rapport des commissaires-réviseurs sur les comptes consolidés de l'exercice 2021 ;
- 9) le bilan et le compte de résultats de la SNCB, en ce compris les comptes par secteur, ainsi que le bilan et le compte de résultats consolidés du groupe SNCB ;
- 10) un compte rendu de la réunion de la Commission Paritaire Nationale consacrée à l'examen de l'information économique et financière.

Il résulte de la liste des présences que 21 actionnaires, représentant 1 053 611 251 actions ordinaires et 16 622 488 actions de jouissance, soit ensemble 1 070 233 739 actions et 1 055 273 495 voix, sont présents, représentés ou ont voté par correspondance.

Tous les actionnaires présents ou représentés ont satisfait aux conditions pour être présents à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée constate que toutes les formalités prescrites ont été remplies afin de lui permettre d'être régulièrement constituée et d'être habilitée à délibérer et à prendre des décisions sur les points à l'ordre du jour.

Conformément aux articles 30 et 31 des Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix; chaque action ordinaire donne droit à une voix et dix actions de jouissance donnent droit à une voix.

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour, qui comporte les points suivants :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 2021.
2. Rapport du Collège des Commissaires sur les comptes annuels au 31 décembre 2021.
3. Rapport des Commissaires-réviseurs sur les comptes consolidés de l'exercice 2021.
4. Comptes annuels 2021 et affectation du résultat.
5. Comptes consolidés 2021.
6. Décharge aux administrateurs.



7. Décharge aux Commissaires.
8. Comptes annuels 2021 de Railtour et Eurogare, sociétés absorbées par la SNCB, et décharge à leurs organes de gestion et de contrôle conformément à l'article 12 :35 CSA.
9. Divers.

M. LORAND, CFO, présente les principaux éléments des états financiers au 31 décembre 2021.

M. Le Président souligne que, malgré l'année difficile, la SNCB a continué à investir dans son futur et il tient à remercier le personnel et le management pour toutes les réalisations ainsi que l'actionnaire pour son soutien.

Les actionnaires qui le souhaitent pouvaient poser leurs questions avant le 25 mai via mail. Les questions reçues avec les réponses ont été communiquées aux actionnaires qui ont accompli les formalités pour assister à l'assemblée générale. Il est proposé de ne pas revenir sur celles-ci.

M. le Président invite les actionnaires qui auraient d'autres explications à demander sur le rapport de gestion, le rapport du Collège des Commissaires, le rapport des commissaires-réviseurs, les comptes annuels de la SNCB, les comptes consolidés, l'affectation du résultat, à prendre la parole.

Il est répondu à leurs questions au cours de la séance.

M. le Président déclare la discussion close et met aux voix les points figurant à l'ordre du jour.

- I. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2021.
- II. RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2021.
- III. RAPPORT DES COMMISSAIRES-RÉVISEURS SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2021.

L'Assemblée Générale prend connaissance du rapport de gestion ainsi que du rapport du Collège des Commissaires sur les comptes annuels au 31 décembre 2021 et du rapport des commissaires-réviseurs sur les comptes consolidés de l'exercice 2021.



IV. COMPTES ANNUELS 2021 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT.

L'Assemblée approuve les comptes annuels de la Société de l'exercice 2021 tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration et l'affectation du résultat en résultat reporté. Le résultat de l'exercice est négatif de € 328.878,48. Compte tenu de la perte reportée des exercices précédents de € 638.973.035,82, la perte reportée s'élève à € 639.301.914,30.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix moins 1 abstention (M. VANROOSE – 5 voix).

V. COMPTES CONSOLIDÉS 2021.

L'Assemblée prend connaissance des comptes consolidés de l'exercice 2021 approuvés par le Conseil d'Administration.

VI. DÉCHARGE AUX ADMINISTRATEURS.

L'Assemblée accorde la décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année écoulée.

Ce vote est acquis à l'unanimité des voix moins 1 abstention (M. VANROOSE – 5 voix)

VII. DÉCHARGE AUX COMMISSAIRES.

L'Assemblée accorde la décharge aux commissaires et aux commissaires-réviseurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année écoulée.

Ce vote est acquis à l'unanimité des voix moins 1 abstention (M. VANROOSE – 5 voix).

VIII. COMPTES ANNUELS 2021 DE RAILTOUR ET EUROGARE, SOCIÉTÉS ABSORBÉES PAR LA SNCB, ET DÉCHARGE À LEURS ORGANES DE GESTION ET DE CONTRÔLE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 12 :35 CSA.

Conformément à l'article 12 :35 du Code des Sociétés et Associations, l'Assemblée approuve les comptes annuels 2021 de Railtour et Eurogare, sociétés absorbées par la SNCB et donne décharge à leurs organes de gestion et de contrôle.

Ce vote est acquis à l'unanimité des voix moins 1 abstention (M. VANROOSE – 5 voix)



IX. DIVERS.

Aucune question n'est soulevée sous la rubrique Divers.

M. le Président invite les scrutateurs, les membres du Bureau à signer le procès-verbal.

La séance est levée à 9 heures 50

LE SECRETAIRE,

LES SCRUTATEURS,

LE PRESIDENT,

LES MEMBRES DU BUREAU,

LES ACTIONNAIRES,



